



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGÉ

E 1 - Épreuve SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Sous-Épreuve : B1 : Économie-Droit

PARTIE ÉCONOMIQUE

À l'aide de vos connaissances et à partir du document 1, vous répondez aux questions suivantes.

1. Citez l'activité du Groupe DERET (1 point)

Le Groupe Deret est spécialiste de la logistique des produits cosmétiques.

2. Indiquez le projet de cette entreprise pour le département des Vosges. (2 points)

Implanter une plate-forme logistique sur l'ancienne base aérienne de Damblain aux normes SEVESO (1 pt) pour desservir le marché du Grand Est (1 pt).

3. Donnez la nature et le type de l'investissement réalisé par le Groupe DERET. (3 points)

- *la nature : investissement matériel (1,5 pt)*
- *le type : investissement de capacité (permet d'accroître la capacité de production). (1,5 pt)*

4. Précisez les objectifs de cet investissement pour le groupe DERET. (2 points)

1. *demeurer compétitif*
2. *toucher une nouvelle clientèle.*

5. Qualifiez le type de croissance privilégié par le groupe DERET. (1 point)

La croissance interne.

PARTIE JURIDIQUE

À l'aide de vos connaissances et à partir des documents 2 et 3, vous répondez aux questions suivantes.

1. Identifiez les deux contrats concernés (type de contrat, parties en cause). (2 points)
 - *Contrat commercial de prestations de service (prêt de personnel) entre :*
Une entreprise de travail intérimaire (ADER)
Une entreprise de logistique, entreprise utilisatrice (LOGISGROS)
 - *Contrat de travail temporaire entre :*
Une entreprise de travail intérimaire (ADER)
Un salarié (M. LEBLANC, manutentionnaire)

2. Citez les conditions de recours au contrat de travail temporaire. (1,5 point)
 - *Accroissement temporaire d'activité*
 - *Remplacement d'un salarié en cas d'absence et suspension du contrat de travail*
 - *Travaux temporaires par nature à caractère saisonnier.*

3. Précisez de qui dépend le salarié dans le cas d'un contrat de mission temporaire. (2 points)
 - *De l'agence d'intérim*
 - *pour l'envoi dans une entreprise*
 - *pour toutes les formalités administratives (déclaration d'embauche, attestations...)*
 - *pour le salaire (convention collective, moment et paiement)*
 - *De l'entreprise où il travaille*
 - *pour les conditions de travail (horaires, jours fériés...)*

4. Donnez l'intérêt de la période d'essai pour chaque partie et recherchez la durée de celle du contrat. (2,5 points)

Intérêt :

<p>D'une part la période d'essai permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>À l'employeur de vérifier les compétences des salariés</i> - <i>Au salarié de s'assurer que le travail proposé lui convient.</i> 	<p>D'autre part</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>les parties peuvent rompre le contrat sans motif réel</i> - <i>Durée : 2 jours</i>
--	--

5. Expliquez en quelques lignes les avantages et les inconvénients de l'intérim pour l'employeur. (3 points)
 - *Avantages pour l'employeur : (1,5 pt)*

<ul style="list-style-type: none"> - <i>Formalités administratives allégées et dévolues à la société d'intérim (rédaction du contrat et des modalités de paie assurées par la société d'intérim ;</i> - <i>Aménagement possible du terme du contrat (plus de souplesse) ;</i> - <i>Grande réactivité de l'agence d'intérim ;</i> - <i>Coûts indirects de recrutement allégés (pas d'annonce, pas d'entretien d'embauche, ...) ;</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Formation ou mise à niveau assurée par l'agence intérim (en général recours à des salariés connus et identifiés comme répondant au profil recherché ;</i> - <i>Savoir-faire de l'agence d'intérim qui apporte conseils, connaissances et oriente vers le profil recherché ;</i> - <i>Facilité de trésorerie (règlement des salaires à la société d'intérim repoussé dans le temps, en général 90 jours fin de mois contre 30 jours)</i> - <i>Accepter toute réponse logique.</i>
---	--
 - *Inconvénients pour l'employeur : (1,5 pt)*
 - *Formation fréquente de nouveaux salariés ;*
 - *Salarié inconnu dans l'entreprise (comportement par exemple) ;*
 - *Coût élevé ;*
 - *Accepter toute réponse logique.*

NOTE AUX CORRECTEURS

L'évaluation tiendra compte des qualités rédactionnelles, de la cohérence du raisonnement, de la clarté et de la concision de l'expression.

Pénalisation maximale : moitié des points attribués à chaque question.

BARÈME

E 1 - Épreuve SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Sous-Epreuve : B1 : Économie-Droit

PARTIE ÉCONOMIQUE

QUESTION N° 1	→ 1 point
QUESTION N° 2	→ 2 points
QUESTION N° 3	→ 3 points
QUESTION N° 4	→ 1 point
QUESTION N° 5	→ 2 points

9 points

PARTIE JURIDIQUE

QUESTION N° 1	→ 2 points
QUESTION N° 2	→ 1,5 point
QUESTION N° 3	→ 2 points
QUESTION N° 4	→ 2,5 points
QUESTION N° 5	→ 3 points

11 points

TOTAL : / 20 points